

LE DROIT

en questions

**Droit international
de
l'environnement**

2^e édition mise à jour

Jean-Marc Lavieille

ellipses

DR 801/1

le droit en questions

collection dirigée par Emmanuel Putman et Alain Sériaux
Professeurs à la Faculté de Droit et de Science Politique d'Aix-Marseille

Droit international de l'environnement

2^e édition



Jean-Marc Lavieille

Maître de conférences de droit public
à la Faculté de Droit et des Sciences économiques
de Limoges

25073 $\frac{1}{10}$

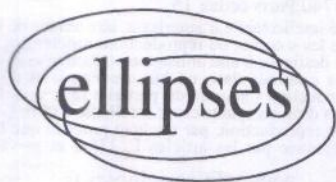


Table des matières

Préface	3
Avant-propos	5
I – Quels voudraient être les caractères de l'analyse proposée ?	5
II – Quels voudraient être les objectifs visés à travers l'étude de ce droit ?	5
Introduction	7
I – Les manifestations de la dégradation mondiale de l'environnement	7
II – Les causes de la dégradation mondiale de l'environnement	9
III – La relativité du droit international de l'environnement	11
IV – La nécessité du droit international de l'environnement	11
Partie 1 – Les caractères du droit international de l'environnement	13
I – La nature du droit international de l'environnement	13
II – L'objet du droit international de l'environnement	16
III – L'histoire du droit international de l'environnement	23
IV – Les enjeux du droit international de l'environnement	42
V – Le contexte du droit international de l'environnement	48
VI – Les sources formelles du DIE	59
VII – Les institutions du droit international de l'environnement	67
Partie 2 – Le contenu du droit international de l'environnement	81
I – Les principes du droit international de l'environnement	81
II – L'air, les climats en droit international de l'environnement	100
III – Les eaux en droit international de l'environnement	115
IV – Les sols et les forêts en droit international de l'environnement	131
V – La conservation de la nature en DIE	137
VI – Les produits chimiques, la circulation des déchets dangereux, la radioactivité en DIE	166
VII – Les autres traités intéressants le droit international de l'environnement	179
Conclusion	187
Bibliographie générale succincte	189
Index thématique	190

LE DROIT EN QUESTIONS. Poser les bonnes questions, apporter les bonnes réponses, tout l'art du juriste n'est-il pas résumé en ces quelques mots ? Les questions, ce sont aussi des « thèmes » ; ceux dont il est bon de discuter, justement.

Cette collection se veut, s'il se peut, récapitulative. Autour de thèmes d'actualité, sont présentés de manière accessible les enjeux majeurs d'une institution juridique discutée voire discutable. L'étudiant, auquel elle s'adresse en priorité, y trouvera sobrement condensés tous les éléments d'un débat devenu central pour sa formation, quel que soit le domaine du droit qu'il est appelé à fréquenter plus particulièrement.

Face à la débâcle écologique, le droit international de l'environnement (DIE) n'est certes pas un remède miracle mais pourrait-on imaginer aujourd'hui la protection de l'environnement sans ce droit ?

Comme étudiant, enseignant, chercheur, membre d'association ou tout simplement comme citoyen(ne), n'est-il pas important d'en comprendre les forces et les faiblesses ?

Dans une première partie sont analysés les *caractères* du DIE : nature, objet, histoire, enjeux, contexte, sources, institutions de ce droit. Dans une seconde partie est analysé le *contenu* du DIE : les principes, les conventions relatives à l'air et aux climats, aux eaux marines et douces, aux sols et aux forêts, à la conservation mondiale et régionale de la nature, aux produits chimiques et aux déchets dangereux ainsi qu'à la radioactivité, sans oublier des traités qui dans d'autres domaines intéressent le DIE (commerce, désarmement...).

Ce DIE doit être mieux appliqué à travers des moyens juridiques, institutionnels, financiers à tous les niveaux géographiques. Ne doit-il pas être aussi radical et plus global et, si oui, comment ?

Comment situer le DIE par rapport au productivisme qui lui tourne le dos et par rapport au développement durable souvent invoqué ? Dans ce qu'il aurait de plus radical ce droit ne pourrait-il contribuer à une société écologiquement viable ?

Jean-Marc Lavielle enseigne les relations internationales, le droit international public et le droit international de l'environnement à l'Université de Limoges. Il co-dirige un master de droit international et de droit comparé de l'environnement. Membre du Centre de recherches sur la paix et les conflits de Lyon, membre du Centre international de l'environnement de Limoges, il a publié en ces domaines de nombreux articles et ouvrages.



ISBN 2-7298-2145-7

LE DROIT EN QUESTIONS. Poser les bonnes questions, apporter les bonnes réponses, tout l'art du juriste n'est-il pas résumé en ces quelques mots ? Les questions, ce sont aussi des « thèmes » ; ceux dont il est bon de discuter, justement.

Cette collection se veut, s'il se peut, récapitulative. Autour de thèmes d'actualité, sont présentés de manière accessible les enjeux majeurs d'une institution juridique discutée voire discutable. L'étudiant, auquel elle s'adresse en priorité, y trouvera sobrement condensés tous les éléments d'un débat devenu central pour sa formation, quel que soit le domaine du droit qu'il est appelé à fréquenter plus particulièrement.

Face à la débâcle écologique, le droit international de l'environnement (DIE) n'est certes pas un remède miracle mais pourrait-on imaginer aujourd'hui la protection de l'environnement sans ce droit ?

Comme étudiant, enseignant, chercheur, membre d'association ou tout simplement comme citoyen(ne), n'est-il pas important d'en comprendre les forces et les faiblesses ?

Dans une première partie sont analysés les *caractères* du DIE : nature, objet, histoire, enjeux, contexte, sources, institutions de ce droit. Dans une seconde partie est analysé le *contenu* du DIE : les principes, les conventions relatives à l'air et aux climats, aux eaux marines et douces, aux sols et aux forêts, à la conservation mondiale et régionale de la nature, aux produits chimiques et aux déchets dangereux ainsi qu'à la radioactivité, sans oublier des traités qui dans d'autres domaines intéressent le DIE (commerce, désarmement...).

Ce DIE doit être mieux appliqué à travers des moyens juridiques, institutionnels, financiers à tous les niveaux géographiques. Ne doit-il pas être aussi radical et plus global et, si oui, comment ?

Comment situer le DIE par rapport au productivisme qui lui tourne le dos et par rapport au développement durable souvent invoqué ? Dans ce qu'il aurait de plus radical ce droit ne pourrait-il contribuer à une société écologiquement viable ?

Jean-Marc Lavieille enseigne les relations internationales, le droit international public et le droit international de l'environnement à l'Université de Limoges. Il co-dirige un master de droit international et de droit comparé de l'environnement. Membre du Centre de recherches sur la paix et les conflits de Lyon, membre du Centre international de l'environnement de Limoges, il a publié en ces domaines de nombreux articles et ouvrages.

